

SCIENCES

Roosevelt n'aurait pas souffert de la polio
Page B 6



IDÉES

Déséquilibre fiscal:
un problème
qui doit être réglé
Page B 5

LE DEVOIR



PERSPECTIVES

Bush et sa réélection

Apocalypse Now

La droite religieuse forme environ 20 % de l'électorat américain

GUY TAILLEFER
LE DEVOIR

Une série de romans évangéliques, intitulée *Left Behind*, fait un tabac aux États-Unis depuis le milieu des années 90. L'antithèse d'un phénomène marginal: 40 millions d'exemplaires vendus. Le plus récent tome de la série, *Armageddon*, s'est retrouvé en tête de liste des best-sellers du *New York Times* le printemps dernier, tout comme plusieurs autres titres de la même série d'ailleurs, pendant qu'en Irak éclatait la guerre américaine. Autant de lecteurs que le président Bush a besoin de transformer en électeurs pour remporter la présidentielle du 2 novembre 2004.

Left Behind met en fiction, sur le mode catastrophiste et hollywoodien, les prophéties bibliques de fin du monde en racontant l'histoire d'un groupe d'Américains que Dieu va «laisser derrière» parce que leur foi est insuffisamment solide.

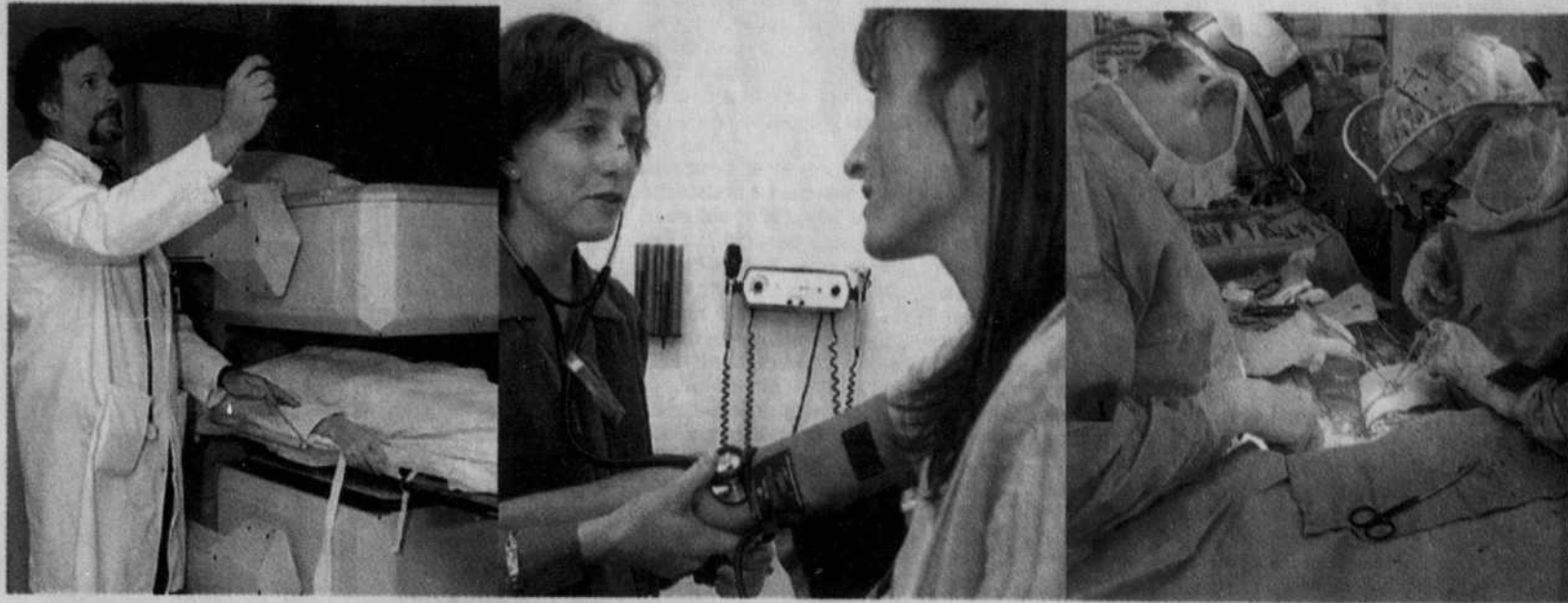
Constatant leur erreur, ils se convertissent à l'évangélisme. Comble de subtilité, l'Antéchrist occupe dans ces «romans» le poste

de secrétaire général des Nations unies et cherche à installer une dictature planétaire. Scénario grossier? Les gens qui s'y connaissent ne prennent pas le succès de *Left Behind* à la légère dans la mesure où il traduit une culture populaire évangélique en pleine expansion — au sein de laquelle l'Apocalypse occupe une place non négligeable.

L'Association nationale des évangéliques — Églises «revivalistes», ou *born again*, qui considèrent que les chrétiens doivent entrer en relation directe avec Dieu — regroupe 43 000 congrégations dont les membres soutiennent 2500 librairies et une industrie musicale au chiffre d'affaires annuel de un milliard \$US qui accapare 10 % du marché aux États-Unis. Le nombre de stations de radio qu'elle contrôle a été multiplié par quatre (à plus de 1600) depuis le début des années 70. «Au lieu de condamner la culture populaire, comme ils le faisaient par le passé, beaucoup d'évangéliques adoptent maintenant ses formes pour créer un monde parallèle du divertissement, leur propre paradis de la consommation», écrivait récemment dans le quotidien new-yorkais *The Nation* une spécialiste de l'université George Washington, Melani McAlister.

Le vent dans les voiles
En parallèle, la droite chrétienne a connu une indéniable croissance politique depuis le début des années 90 avec à sa proue les Jerry Falwell, James Dobson et Pat Robertson, qui a fondé en 1989 le puissant lobby de la Christian Coalition (deux millions de membres). Les évaluations varient, mais ceux qui s'identifient aux États-Unis comme faisant partie de cette droite religieuse forment actuellement environ 20 % de l'électorat, concentré dans le sud des États-Unis. Ce sont 45 millions de personnes. Ces électeurs de race blanche, que l'on qualifie sans toujours faire de nuance de conservateurs chrétiens, d'évangéliques ou de fondamentalistes, auraient compté pour 40 % des votes obtenus par M. Bush en 2000.

Il est improbable que Bush puisse être réélu sans le soutien de ce bloc électoral populaire évangélique en pleine expansion — au sein de laquelle l'Apocalypse occupe une place non négligeable.



Le Dr Couillard observe les mêmes symptômes que les réformateurs précédents et renchérit là où ces derniers ont échoué.

PHOTOS JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Une énième réforme pour le réseau de la santé

Le ménage à trois

Le ministre Philippe Couillard a présenté un remède nouveau pour un diagnostic connu

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Moins de dix ans après une réforme dont le Québec se remet à peine, le ministre de la Santé, Philippe Couillard, a relancé cette semaine le bal de la chirurgie plastique à grande échelle en promettant aux Québécois, en quelques coups de scalpel, un énième lifting du réseau de la santé.

Avec le dépôt de ses deux importants projets de loi, le ministre Couillard s'inscrit ainsi dans la lignée des Marc-Yvan Côté et Jean Rochon, deux ministres de la Santé qui, depuis 1990, ont tenté de repenser l'architecture du système dans l'espoir d'y mettre un peu d'ordre et d'y insuffler le dynamisme qui lui fait défaut.

Mais à quoi rime cette énième réforme? Bien malin qui pouvait dire cette semaine de quoi retourner le modèle caressé par Philippe Couillard, dont le projet de loi, formulé dans un jargon incompréhensible truffé d'acronymes, avait de quoi dérouter le commun des mortels.

Chose certaine, les réformes passent, mais pas le diagnostic. Le Dr Couillard observe les mêmes symptômes que les réformateurs précédents et renchérit là où ces derniers ont échoué. Son but: faire tomber les murs qui existent entre les hôpitaux, les CLSC et les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), qui travaillent trop souvent en vase clos. Et ce, au détriment du patient, qui doit sans cesse quémander à l'un et à l'autre les services que requiert son état.

Comment faire cette intégration? M. Couillard propose rien de moins que la fusion des conseils d'administration des hôpitaux, des CLSC et des centres d'hébergement d'un même territoire. Il estime que tous ces établissements, fondus en une entité administrative locale, travailleront en harmonie, pour le seul bien du patient.

«Ce qu'il y a à gagner pour ces personnes, c'est une fluidité, puis une continuité de services, et ne plus avoir à se dépêtrer soi-même dans le labyrinthe qu'est le réseau de la santé et des services sociaux», insistait le ministre Couillard cette semaine.

L'idée de réseaux locaux de services intégrés n'est

pas nouvelle. La commission Clair, que le gouvernement péquiste avait chargée en 2000 de proposer des pistes pour «sauver» le réseau de la santé, faisait elle aussi de l'intégration des services donnés par les CLSC, les médecins de famille et les hôpitaux une condition *sine qua non* pour améliorer les services de santé de première ligne.

Idem pour la commission fédérale pilotée par Roy Romanow, qui concluait l'an dernier à la nécessité de mieux coordonner les soins de santé de proximité, donnés par les cliniques et les médecins, pour éviter la déroute du système.

Cette fois-ci, c'est donc sur la méthode, et non sur le fond, que le ministre Couillard se distingue. Pour mettre fin aux chasses gardées, il prescrit le mariage forcé, un remède qui a déjà été administré par Jean Rochon à des dizaines d'hôpitaux, de CLSC et de CHSLD au milieu des années 90.

Dans la suite logique de ces fusions, le ministre double ce premier projet de loi du projet de loi 30, qui ouvrira grand la porte à la réduction des accréditations syndicales dans le réseau de la santé et les fera passer de 3600 à 1900.

Tempête annoncée

Déjà sur le pied de guerre, les CLSC ont prédit cette semaine que ces fusions signeraient leur arrêt de mort. Avalées dans le grand tout des hôpitaux, les CLSC craignent de devenir une partie négligeable dans les nouvelles instances locales qui naîtront de la fusion. Exit la mission de prévention. Les médecins omnipraticiens, dont 1000 travaillent en CLSC, s'inquiètent aussi d'être aspirés par ces nouveaux monstres qui décideront de tout sur leur territoire. Les centrales syndicales, elles, promettent déjà une guerre sans merci au gouvernement libéral.

Pourtant, les fusions d'établissements de vocation différente ne sont pas nouvelles dans le paysage québécois. Dans la foulée de la réforme Rochon, des dizaines d'hôpitaux, de CLSC et de CHSLD avaient dû fusionner, souvent à cause de compressions budgétaires. À l'heure actuelle, on compte d'ailleurs au Québec plus d'une quarantaine de ces «centres de santé». Fusionnés à partir de 1996, ces centres or-

chestrent trois missions: celles du CLSC, de l'hôpital et des centres d'hébergement (voir encadré).

Mais pour l'Association des CLSC, ces modèles, qui ont fait leurs preuves dans de petites régions, ne sont aucunement transposables en milieu urbain, là où des centaines de milliers de patients et des réalités multiculturelles se côtoient. Un seul CLSC peut desservir 80 000 personnes à Montréal. Va pour l'intégration, disent-ils, mais pas la fusion.

Une trajectoire sensée

Selon Michel Clair, grand chef d'orchestre de la commission du même nom, le plan de match que Philippe Couillard met en branle avec ses deux projets de loi est tout à fait logique pour un politicien qui entame son parcours politique.

«La direction que prend le ministre Couillard est la même que celle prônée par toutes les commissions, soit d'aller vers le niveau local. Et c'est en début de mandat qu'un gouvernement a la légitimité de prendre des moyens aussi musclés», croit-il.

«Il ne fait aucun doute que la direction que prend le ministre Couillard est la même que celle prônée par toutes les commissions, soit d'aller vers le niveau local. Et c'est en début de mandat qu'un gouvernement a la légitimité de prendre des moyens aussi musclés», croit-il.

La commission Clair, qui voulait éviter un nouveau branle-bas de combat après les années difficiles qui avaient suivi la réforme Rochon, proposait plutôt d'arriver aux mêmes fins sans toucher aux structures, rappelle Michel Clair. «Nous avons mis en avant des modèles opérationnels en essayant de contourner ce type de changement de structures. Pour renforcer la première ligne, on proposait de créer des GMF, qui supposaient un rapprochement entre les cliniques médicales et les CLSC. Pour nous, la fusion n'était pas une condition de départ», souligne l'ex-président du Conseil du trésor, qui fut aussi ministre des Affaires sociales dans le gouvernement Lévesque.

Même si Michel Clair juge légitimes les inquiétudes des CLSC, il croit que les fusions peuvent être un moyen d'arriver au même but. À son avis, la fusion des accréditations syndicales est quant à elle devenue indispensable pour faciliter une réorganisation des services. «Avoir plusieurs listes de rappel dans le même établissement après une fusion, ça devient ingérable», dit-il.

VOIR PAGE B 2: MARIAGE

La fusion si nécessaire...

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

La fusion si nécessaire, mais pas nécessairement la fusion! Voilà ce qu'on pense dans certaines régions du Québec, où on fait déjà ménage à trois dans le domaine de la santé sans avoir eu à passer sous le rouleau compresseur des fusions forcées. C'est le cas à Sherbrooke, où le modèle rêvé par le ministre de la Santé existe d'ores et déjà. Fusion ou pas.

Avec 140 000 habitants, la région de Sherbrooke compte aujourd'hui un seul hôpital universitaire, le CHUS, né de la fusion de trois hôpitaux, un seul CLSC et deux centres d'hébergement pour personnes âgées. Après avoir mené à bon port cette première fusion de CLSC et d'hôpitaux en 1996, la Régie régionale de la santé de l'Estrie décidait en 1999 de pousser un peu plus loin le rapprochement entre ces établissements pour créer des réseaux de services intégrés pour les personnes âgées.

En 2001, le feu vert était donné pour une nouvelle façon de faire.

«On s'est demandé s'il fallait aller plus loin et fusionner les structures restantes. On a plutôt adopté un plan commun pour l'hôpital, le CLSC, le CHSLD et la Régie régionale, où chaque établissement conserve son budget mais abdique un peu de son autonomie pour se préoccuper davantage des problèmes des autres», explique Céline Bureau, coordonnatrice du

réseau de services intégrés pour personnes âgées (RESPA) de Sherbrooke.

Les établissements de Sherbrooke ont plutôt décidé de signer un «pacte» en vertu duquel des mécanismes formels sont prévus afin que chacun prenne le relais en cas de problème. Maintenant, quand un patient âgé, en attente d'une place d'hébergement, occupe un lit à l'hôpital, explique Céline Bureau, c'est autant le problème du CLSC que celui de l'hôpital.

«Nous avons accepté le principe des vases communicants, et maintenant, après dix jours, l'hôpital est autorisé à envoyer une facture au CLSC si une solution n'a toujours pas été trouvée pour dégager un lit occupé par une personne âgée qui devrait normalement être prise en charge ailleurs», explique Mme Bureau.

Dans ce genre de réseau, chaque patient âgé se fait attribuer un gestionnaire de cas, souvent une infirmière du CLSC, qui s'acquittera des contacts à établir avec l'hôpital, avec le centre d'hébergement ou avec le CLSC pour trouver rapidement les soins les plus appropriés.

«Ce qu'un conseil d'administration fusionné ferait, on le fait déjà. On a changé nos façon de faire car tout le monde en sort gagnant. Pour nous, les désavantages de la fusion étaient plus grands, et on cherchait à garder des établissements à dimension humaine», soutient la responsable du RESPA.

VOIR PAGE B 2: FUSION



JACQUES BOISSINOT PRESSE CANADIENNE
Le ministre Couillard lors de la présentation de ses projets de loi.

VOIR PAGE B 2: RELIGION

• PERSPECTIVES •

Une efficacité traditionnellement douteuse

Le bâton et la carotte de la sécurité du revenu

Déjà en 1988, Bourassa avait adopté une importante réforme de l'aide sociale



Jean Dion

Les colocs

Désolé, maître, de derechef l'importuner, mais j'ai appelé le doc Mailloux et c'était occupé. Remarque, c'est sans doute aussi bien pour mon amour-propre car il m'eût nul doute haché menu la psyché, le brave spécialiste. Donc toi, oui toi qui es le tison ardent par lequel se propage la braise qui rend comestible le marshmallow de la lucidité et le pop-corn de l'érudition, nous brosserai-tu un petit tableau de la réalité actuelle, juste pour le kick?

— D'accord, champion, mais je dois te confier que je suis tout entier happé par la frénésie des élections scolaires. Tu devrais d'ailleurs, toi aussi, t'intéresser à ça: imagine, lors d'élections provinciales ou un référendum, ta voix n'est qu'une parmi deux ou trois millions, alors que là, elle est une voix parmi deux ou trois! Jamais, même dans ta loge des Chevaliers de Colomb, n'auras-tu pesé d'un tel poids démocratique.

— Mais qu'est-ce qui t'attire là-dedans?

— D'abord, le jargon de l'éducation. C'est plein de poésie. Et puis, il y a les noms des partis, qui donnent des acronymes enchanteurs. Prends par exemple le PLC: qu'est-ce que c'est que ça, le PLC? On ajoute un o pour faire onomatopée, et ça donne «ploc», à peine le bruit que fait un caillou chutant dans les flots bleus depuis un navire de Paul Martin battant pavillon du Vanuatu. Le PQ? Demande un peu à un Français s'il compte voter pour le pécu... Or, en politique scolaire, on a le MEMO et le CREE, le Collectif pour la Réussite et l'Epanouissement de l'Enfant, c'est bien plus inspirant. J'en profite d'ailleurs pour t'annoncer mon intention de lancer un nouveau parti: la Ligue pour l'Encadrement des Savoirs, l'Etablissement des Compétences Transversales et l'Optimisation des Potentialités Ludiques, Académiques, Sociétales et Mnémoniques et de l'Estime de Soi (LES ECTOPLASMES). Ça va démenager pas à peu près.

— Feras-tu des promesses électorales?

— Un char ainsi qu'une barge. Je vais défusionner les commissions scolaires, même si elles ne sont pas fusionnées. Je vais faire sous-traiter la surveillance à la récréation. Et je vais relancer le peuplement du Québec en proposant un spécial: une garderie pour 7 \$, mais deux garderies pour 12 \$. Et aucun paiement, aucun intérêt avant que le Parti libéral n'avoue qu'il a menti à tout le monde en pleine face. Comme ça n'arrivera jamais, c'est un deal, ça, monsieur.

— Mais la hausse des frais pour les usagers n'est-elle pas rendue nécessaire par l'état déplorable des finances publiques?

— Peut-être, mais il y a d'autres solutions. Comme, par exemple, dans cette histoire, il y a une opposition farouche à ce qu'on fasse davantage payer les riches, on pourrait ajouter des machines de vidéopoker. Comme ça, on ferait payer davantage les pauvres et tout le monde serait content. Sauf les pauvres, mais ils ne sont jamais contents de toute manière.

— Je suis persuadé que ces problèmes sont au moins en partie la faute du fédéral...

— Tu dégoûtes de perspicacité, capitaine. Je suis d'ailleurs heureux que tu m'amènes sur ce terrain car on est en train d'y vivre l'histoire. Pour la première fois depuis que Jacques Cartier a dit à Poulet Thompson qu'il lui répondrait avec la poudre de ses canons tant qu'il y aurait un Iroquois derrière chaque arbre heureux de mourir sans avoir vu les Anglais dans Québec, nous avons en effet: un parti au pouvoir dont le chef n'est pas premier ministre et dont le premier ministre n'est pas chef, et vice-versa (un pouvoir en chef dont le premier ministre est parti). En fait, on se retrouve avec des espèces de colocs au 24 Sussex. Et il paraît, selon mes sources en patrouille sous-marine dans la rivière des Outaouais, qu'ils ont chacun leur tablette dans le frigo et qu'Alie et Sheila — pas cette Sheila-là, l'autre, son épouse, bien oui, il a deux Sheila dans la vie, le chanceux — se bichent un peu sur la décoration.

— Le départ de M. Chrétien te fait-il de quoi?

— Comment voudrais-tu qu'il en soit autrement? Tiens, jeudi soir encore, dans son discours d'adieu, il a dit qu'après le référendum de 1995, il avait été «vilainpide» au Québec. Ecoute la cassette, tu verras, ou, mieux, tu entendras: «vilainpide». Moi, je passe ma vie à me creuser la caboche pour inventer des nouveaux mots et recevoir des lettres de lecteurs courroucés qui disent que c'est même pas dans le dictionnaire, et lui, paf, il en pond trois quatre à l'heure sans même le faire exprès. C'est un peu comme un modèle qui s'en va...

— Et son successeur?

— Je vais te dire, moi, un gars qui réussit à avoir Bono dans sa saynète d'inauguration, je respecte cela au plus haut point. Même s'il ne chante pas une tonne de circonstance, genre *Under A Blood Red Sky*, et ne se contente que d'un petit laïus de remerciement pour l'aide à l'Afrique, par exemple ces vaisseaux canadiens qui naviguent sous les couleurs du Liberia afin de contribuer au développement économique du Tiers-Monde.

— Pourquoi fais-tu toujours des allusions désobligeantes à la flotte de M. Martin, qui est en réalité celle de ses fils, ha ha?

— Mais ce n'est pas désobligeant, au contraire. Vois-tu, j'ai même imaginé qu'un des bateaux de Canada Steamship Lines serve de décor à une série de télé-réalité: on place Martin Cauchon et Denis Coderre dans la soute, et on les laisse là jusqu'à ce qu'il en sorte un lieutenant québécois. Comme, évidemment, il s'agirait de flaire au mieux dans quelle direction soufflent le vent comme le font tous les politiciens d'envergure, l'émission s'intitulerait *Lof Story*.

— Ça marcherait fort.

— En tout cas, la concurrence serait vive avec une autre série réaliste, relatant celle-là la présence américaine et occidentale en Irak. Il y aurait des explosions, des attaques, et, chaque semaine, on voterait pour l'extinction d'une cinquantaine de personnes. Le tout s'appellerait *Occupation trouble*. On aurait aussi l'analyse approfondie du doc Mailloux, qui viendrait déclarer que les terroristes ont souffert de parents absents à la puberté et que les auteurs d'attentats suicides sont juste des pleutres qui bandent même pas.

— Vous n'y allez pas de main morte, maître.

— Non, et je sais bien que ce que tout cela va me valoir. Un de ces jours, je vais finir par être vilainpide. Mais que voulez-vous.

jdion@ledevoir.com

TOMMY CHOUINARD
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

À chaque gouvernement sa réforme de l'aide sociale. Il n'y a ainsi rien d'exceptionnel à voir la création d'un nouveau régime de la sécurité du revenu s'inscrire au cœur du plan d'action du gouvernement Charest en matière de lutte contre la pauvreté, plan dont *Le Devoir* a obtenu copie et fait état cette semaine. Ce qui l'est davantage, c'est son caractère plus coercitif par rapport à ce que le Québec a connu dans le passé.

En décembre 1988, le gouvernement Bourassa avait adopté une importante réforme de la sécurité du revenu. Pour la première fois, l'État obligeait un assisté social apte au travail à participer à des programmes gouvernementaux — stages en entreprise, retour aux études, emploi — pour recevoir le montant complet auquel il a droit. Sinon, des pénalités s'appliquaient à son chèque mensuel. L'époque d'une aide allouée à une personne dans le besoin peu importe sa situation était révolue.

Le ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, André Bourbeau, avait aussi adopté des mesures fort impopulaires. Les libéraux avaient lancé une escouade de «Boubou macoutes», des agents vérificateurs de l'aide sociale, pour débusquer les fraudeurs. Cette mesure avait été abandonnée plus tard en raison de son inefficacité.

Dix ans plus tard, c'était au tour du gouvernement Bouchard d'adopter sa propre réforme de l'aide sociale. C'est au Parti québécois que l'on doit d'ailleurs le vocable «assistance-emploi», qui témoigne bien de la logique adoptée alors. La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale de l'époque, Louise Harel, avait créé de nouvelles pénalités pour les assistés sociaux qui refusent des «parcours à l'emploi», pénalités qui, finalement, ont été peu appliquées.

Attitude différente

L'opposition libérale, dont l'actuel ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Claude Béchard, avait dénoncé ce «régime coercitif». Or, aujourd'hui au pouvoir, il a décidé de renforcer l'imposition des pénalités de 75 à 300 \$ par mois pour les assistés sociaux qui ne déploient pas suffisamment d'efforts pour décrocher un emploi. Ensuite, dans son plan d'action, il propose d'exiger aux demandeurs d'aide sociale d'entreprendre une démarche pour réintégrer le marché du travail dès le dépôt de leur demande: cette participation deviendrait une condition d'admission. Les nouveaux prestataires sans contraintes à l'emploi qui cumulent plus de 12 mois de présence consécutive à l'aide sociale verraient leur prestation réduite de 50 \$ par mois, à moins qu'ils ne prennent part à des mesures actives d'intégration à l'emploi.

Québec entend également abolir des allocations de 111 \$ par mois destinées aux assistés sociaux ayant un enfant de cinq ans ou moins et aux prestataires âgés de 55 à 64 ans. Selon le gouvernement, ces mesures ne représentent pas des incita-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

De 1996 à 2003, 200 000 personnes ont quitté l'aide sociale. La croissance économique était au rendez-vous.

tifs à l'intégration à l'emploi mais plutôt des «pièges» qui mènent à la dépendance à l'aide de l'État. En guise de barème plancher, 80 % d'une prestation sera protégée de toutes pénalités, ce qui peut abaisser son chèque mensuel à aussi peu que 400 \$ par mois. Bref, Québec souhaite renforcer le principe de réciprocité: l'État accorde une aide financière et, en contrepartie, le bénéficiaire apte au travail a l'obligation d'entreprendre des démarches d'intégration à l'emploi.

Comme pour chaque réforme mise en avant dans le passé, le gouvernement Charest propose en fait un cocktail composé d'un bâton — des pénalités — et d'une carotte — des mesures incitatives. Or, dans le récent ouvrage *L'Aide au conditionnel*, trois politologues de l'Université de Montréal — Pascale Dufour, Gérard Boisjenu et Alain Noël — révèlent que ni les pénalités ni les mesures incitatives n'ont d'effets réels sur la réintégration à l'emploi. La conjoncture économique et la création d'emplois en ont bien davantage.

Adoucissements

Une démonstration claire de cette réalité:

C'est au Parti québécois que l'on doit le vocable «assistance-emploi»

RELIGION

SUITE DE LA PAGE B 1

Les analystes s'entendent pour dire qu'il est improbable que Bush puisse être réélu sans le soutien de ce bloc électoral. Le président, qui en est fort conscient, fait l'analyse selon laquelle l'une des raisons de la défaite de son père en 1992 a tenu au fait qu'il n'avait pas réussi à s'attirer autant de votes évangéliques que Ronald Reagan. Karl Rove, l'influent conseiller politique du président, pour ne nommer que lui, leur prête une oreille attentive. Il n'y a pas pénurie d'oreilles sympathiques à la Maison-Blanche: des gens comme le secrétaire à la Justice John Ashcroft et la conseillère à la sécurité nationale Condoleezza Rice. Des moins connus comme Michael Gerson, rédacteur des discours du président, et Tim Goeglein, assistant spécial de M. Bush.

M. Bush, lui-même born again depuis l'âge de 40 ans, n'a pas à se faire prier, lui dont le discours baigne, la chose étant particulièrement évidente depuis les attentats du 11 septembre 2001, dans la lutte entre le bien et le mal. Une recherche rapide sur les sites Internet du *New York Times* et du *Christian Science Monitor* citent abondamment, depuis un an ou deux, des leaders religieux qui font état de l'écoute inédite et exceptionnelle dont ils disposent auprès de cette administration. Marshall Wittman, ancien directeur de la Christian Coalition, touche au cœur de la communauté d'esprit qui unit M. Bush et le lobby évangéliste quand il affirme: «L'un des principes qui animent ce gouvernement tient à la restauration du rôle de la foi dans l'espace public.» Dans les faits, cela donne lieu à des prises de position connectées directement sur des convictions religieuses, ce qu'on appelle en anglais *faith-based policy*.

Église et État

Ce phénomène fait bondir des organismes comme Theocracy Watch, de l'université Cornell, dans l'État de New York. Avant M. Bush, le président Jimmy Carter fut pasteur évangélique, ce qui ne l'empêcha pas de défendre des positions libérales, notamment en matière d'avortement. Sous M. Bush, soutient cet organisme, le principe constitutionnel de la séparation de l'Église et de l'État est dangereusement menacé. La situation dérange aussi des groupes comme Interfaith Alliance: «Parfois, le président vient près de vouloir servir le pays comme son leader religieux plutôt que comme son leader politique», affirme son directeur, G. Welton Gaddy.

Les États-Unis sur une pente théocratique? Robert Verreault, docteur en science des religions à l'UQAM, n'irait pas jusque-là. Si la droite religieuse bénéficie aujourd'hui d'entrées politiques sans

précéder à la Maison-Blanche, il reste que ce sont ceux qu'on appelle les néoconservateurs, comme Donald Rumsfeld et Paul Wolfowitz au secrétariat à la Défense, qui tiennent le pouvoir à Washington. «Les uns et les autres ont des affinités morales, mais ils sont opposés sur d'autres questions fondamentales, comme le rôle de l'État.» En l'occurrence, M. Bush a réussi à présenter une image et un discours qui, d'un point de vue électoral, ont rassemblé les deux camps.

Historiquement, signale ce chercheur, ils sont également réunis par un sentiment religieux «qui n'est pas confessionnel» et qui, de toute façon, anime le peuple américain dans son ensemble, «l'idée d'une race élue qui a une mission sur Terre, dotée d'une supériorité morale, gardienne de la démocratie et phare du monde».

Pour le président, le défi demeure le même qu'à l'élection de 2000: satisfaire le lobby religieux sans aliéner les républicains plus centristes que cette religiosité a tendance à effrayer. Il est pour ainsi dire écartelé entre ses convictions profondes et le désir de conserver le pouvoir. Si bien que, songeant à sa réélection, M. Bush a pris quelques précautions. Début novembre, il a signé une loi qui rend illégale une méthode chirurgicale d'avortement tardif, mais il a continué de résister aux revendications de la droite religieuse en faveur d'un amendement constitutionnel pour interdire les mariages gays.

À tout événement, les sympathies entre le président et les évangélistes engagés dans l'action politique ont également donné lieu à des convergences sur le plan international, dans le domaine de la défense des droits humains, en général, et dans celui de la lutte contre les persécutions religieuses, en particulier.

Les observateurs relèvent en outre que les conservateurs chrétiens ont récemment développé au sujet du Proche-Orient une position catégoriquement pro-israélienne qu'on leur connaissait peu. Et que leur voix, sans être décisive, est clairement entendue à Washington. Traditionnellement, ces groupes ont affiché de la tiédeur face à Israël, reflétant les tensions entre juifs et chrétiens. Or un grand nombre de croyants évangéliques accordent une valeur doctrinale à des prophéties bibliques qui font d'Israël — ainsi d'ailleurs que de l'Irak — le théâtre des ultimes décisions divines.

Selon eux, le retour du Christ ne se produira qu'après la reconstruction du temple de Dieu à Jérusalem. En conséquence, ils appuient le plein contrôle de la terre par Israël et s'opposent à des concessions aux musulmans.

Tout cela ressemble un peu trop au monde de *Left Behind*.

MARIAGE

SUITE DE LA PAGE B 1

Cela étant, les fusions ne sont pas une panacée, pense Michel Clair. Sans injection d'argent supplémentaire et de leadership, ces mariages forcés pourraient ne rien donner de plus aux patients qui attendent des soins.

La fusion des centres jeunesse, au début des années 90, avait donné des résultats heureux. En Alberta, tous les conseils d'administration des hôpitaux ont été abolis pour être remplacés par les Regional Health Authorities, qui gèrent tous les services sur leur territoire. En Ontario, rien de cela n'a été fait, mais l'intégration fait son petit bonhomme de chemin.

«En soi, les structures ne règlent pas tout. Pour ne pas être un coup d'épée dans l'eau, ces fusions devront s'accompagner d'investissements importants et de projets mobilisateurs pour les gens», affirme Michel Clair.

Pour éviter tout dérapage, Philippe Couillard devra donc faire plus que rassembler autour d'un même conseil d'administration ceux qui, jusqu'ici, se livraient à des guerres de clocher. Il devra obtenir temps et argent, une donne qui avait fait affreusement défaut à Jean Rochon, vouant le rêve de ce dernier à un cuisant échec.

FUSION

SUITE DE LA PAGE B 1

Avec quelque 800 lits de soins de longue durée maintenant regroupés à L'Estriade et à l'Institut de gériatrie ainsi que 682 lits au CHUS, on jugeait concevable de tout rassembler sous le même toit sans altérer la qualité des relations humaines avec les patients.

Aujourd'hui, l'entente conclue entre les établissements de ce réseau local prévoit même l'endroit où devront être réinvesties les économies tirées de la fermeture éventuelle de lits d'hôpital. Dans les soins à domicile, tranche Mme Bureau.

Ailleurs au Québec, il existe plusieurs exemples de tels rapprochements, parfois nés d'une fusion formelle comme dans les centres de santé, parfois issus d'une intention ferme de collaborer. Dans la région de Laval, on est aussi parvenu à une intégration quasi parfaite des services, et l'hôpital ne peut se permettre de balayer ses problèmes, et ses patients, dans la cour du voisin.

Selon Céline Bureau, il faut bien plus qu'une fusion juridique pour parvenir à ce degré de collaboration. «Si on veut offrir des services intégrés, il faut mettre plusieurs éléments en place. Il faut des gestionnaires de cas. Il faut relier les médecins et les pharmaciens à notre réseau. Il faut décider qui sera la porte d'entrée du réseau, conclut-elle. Le fait d'avoir un ou trois conseils d'administration revient alors secondaire.»

• PERSPECTIVES •

Deux équipes, une à Ottawa et l'autre au Québec

Mission accomplie pour la garde prétorienne de Paul Martin

Des complices de longue date et de nouveaux convertis ont assuré l'élection du nouveau chef du PLC

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU DU DEVOIR

Paul Martin a enfin sa couronne, un prix qu'il doit non seulement à son travail mais à une équipe sans équivalent au Canada. Deux, en fait: «The Board» à Ottawa et une autre, essentiellement régionale, au Québec. Deux clans tissés serrés et aux origines différentes.

Le premier groupe a commencé à s'assembler dès le début des années 80, à travers les jeunes libéraux, et forme aujourd'hui une véritable garde prétorienne autour de Paul Martin. Cette équipe de gens presque tous quadragénaires est un mélange de complices de longue date et de nouveaux convertis, mais ils ont tous en commun une forte influence sur leur candidat, une loyauté indéfectible et une détermination peu commune à serrer les rangs pour le protéger de tout faux pas et de toute attaque. Il fut même un temps, avant que son organisation officielle ne prenne son envol, en 1997, où certains de ses lieutenants semblaient avoir plus d'ambition pour Paul Martin que celui-ci en avait pour lui-même.

Au cœur de cette équipe, deux personnes à l'influence inégalée: Terrie O'Leary et David Herle, ce dernier ayant été le directeur de la campagne qui vient de prendre fin. Mme O'Leary a fait la connaissance de Paul Martin en 1982 lorsqu'elle l'avait invité à faire un discours dans le cadre d'un congrès des jeunes libéraux. Après l'avoir un peu perdu de vue, elle a travaillé pour sa campagne au leadership en 1990 pour ensuite devenir sa principale assistante à Ottawa puis son chef de cabinet quand il a été nommé ministre des Finances. Âgée de 43 ans, elle est considérée comme sa conseillère la plus proche et la plus influente.

Qui, dans son groupe tricoté serré de conseillers, suivra Paul Martin au bureau du premier ministre?

David Herle, 41 ans, a connu Paul Martin alors qu'il faisait partie des jeunes libéraux de la Saskatchewan et est devenu son guide dans cette province. En 1985, il sollicite un emploi à CSL et l'obtient. Par la suite, il sera de toutes les batailles de Paul Martin: élections, campagnes au leadership, préparation des budgets. C'est à titre d'associé d'Earncliffe Strategy Group qu'il fera ce travail, en compagnie de Mike Robinson et d'Ellie Alboim, un ancien journaliste devenu consultant au cours des années 90.

M. Robinson n'est d'ailleurs pas très loin derrière Mme O'Leary et M. Herle en matière d'influence. Il a connu le nouveau chef libéral au début des années 80 à travers un groupe de réflexion sur la politique publique, a coordonné sa campagne au leadership de 1990 et est toujours resté un conseiller de Paul Martin. Parmi les autres membres de l'équipe d'Ottawa, on retrouve Richard Mahoney, un avocat d'Ottawa qui fut le premier assistant du député Paul Martin et qui espère maintenant être candidat dans Ottawa-Centre. Même s'ils se sont associés à M. Martin au cours des dernières années seulement, ses deux conseillers en communication, Scott Reid et Brian Guest, sont devenus tout aussi incontournables.

Société distincte

L'équipe québécoise, largement autonome et assurée du dernier mot sur tout ce qui touche le Québec, ne compte pas un noyau aussi ancien que le groupe d'Ottawa. Dennis Dawson est peut-être le seul à avoir, auprès de Paul Martin, d'aussi longs états de service que les plus vieux conseillers canadiens-anglais de celui-ci. Les deux hommes se sont connus au début des années 80 et se sont rapprochés lors de la course au leadership de 1984 alors que Paul Martin présidait les débats des candidats. Lorsque M. Dawson, député, fut défait en 1984, Paul Martin fut un des rares à prendre de ses nouvelles. L'année suivante, Dennis Dawson est entré au service de CSL, où il a rejoint David Herle. En 1988, Dawson a organisé la première campagne de Paul Martin, dans LaSalle-Emard,



Paul Martin a manifesté sa joie à Sheila Copps, qui s'adressait aux délégués hier au congrès à la direction du Parti libéral du Canada.

puis la deuxième pendant la course au leadership de 1990.

Pour la course qui vient de se terminer, il travaillait de concert entre autres avec l'influent Francis Fox, un ancien ministre de Pierre Trudeau, le spécialiste en communications André Morrow, l'ancienne attachée de presse de Daniel Johnson, Anne Champoux, l'adjointe de comté de toujours de M. Martin, Lucie Castelli, l'ancien président du PLQ, Jacques Lamoureux, et le nouveau directeur du PLC Québec, Richard Mimeau.

Cette étrange organisation bicéphale est chapeautée par ce que les anglophones ont surnommé «The Board», le noyau de l'équipe, qui discute chaque matin, par conférence téléphonique, des décisions à prendre, des événements à venir, de la stratégie à adopter. Parmi cette quinzaine de personnes, deux Québécois: Dennis Dawson et Pietro Perrino, qui, il y a quelques années, a mis ses talents d'organisateur, acquis au sein du Parti libéral du Québec, au profit de Paul Martin.

Dennis Dawson soutient que sa participation et celle de Pietro Perrino ont assuré aux Québécois un poids équivalent à celui du reste de l'équipe. La réalité veut cependant que ce soit le groupe d'Ottawa, en contact permanent avec le candidat, qui contrôle l'essentiel des détails de l'organisation à l'échelle du pays. Parmi ceux qui occupent des postes de

grandes responsabilités, un seul est Québécois. Il s'agit de Paul Corriveau, qui a coordonné le processus de réflexion politique entamé au sein d'une vingtaine de groupes de travail.

Au cours de ses voyages, des débats et des forums tenus à travers le pays, Paul Martin était toujours accompagné par les gens d'Ottawa mais pas nécessairement par des membres de l'équipe québécoise. L'équipe de la capitale fédérale était aussi dans les parages lors du forum de Montréal et du débat de Saint-Hyacinthe.

À l'avenir

La question est maintenant de savoir qui, dans ce groupe tricoté serré, suivra Paul Martin au bureau du premier ministre. Une seule chose est certaine, a confié un conseiller de M. Martin: son chef de cabinet actuel, Tim Murphy, devrait hériter du même titre après la passation des pouvoirs. Aucun autre poste n'aurait été attribué, a affirmé ce conseiller.

M. Murphy, un ancien député ontarien et président du Parti libéral de l'Ontario, a rejoint l'équipe Martin en 2001 pour devenir le chef de cabinet au ministère des Finances. Lorsque son patron a été évincé du cabinet, en juin 2002, il l'a suivi plutôt que de retourner pratiquer le droit dans le grand bureau d'avocats de Toronto où il travaillait avant d'arriver à Ottawa.

En fait, personne ne veut s'avancer, mais il semble que la plupart de ses plus proches alliés et amis ne veulent pas faire le saut. O'Leary préférerait travailler dans le secteur privé. Herle voudrait rester à Earncliffe, tout comme Mike Robinson. «Personnellement, je n'envisage aucun changement de quelque sorte que ce soit», disait ce dernier hier.

Même réflexe au sein de l'équipe québécoise. Dennis Dawson a déjà indiqué qu'il comptait poursuivre sa carrière de consultant chez Hill & Knowlton, à Québec. Pietro Perrino, qui est davantage un organisateur qu'un concepteur de politique publique, ne montre aucun enthousiasme à l'idée d'un déménagement à Ottawa. Francis Fox aurait rejeté l'idée de se porter candidat aux élections.

Cela n'empêchera pas plusieurs d'entre eux, tant au Québec qu'ailleurs, de jouer les éminences grises puisque Paul Martin est reconnu pour ses consultations étendues, y compris auprès de ceux qui ont quitté son service, parfois depuis des années. C'est par exemple le cas de Benoît Labonté, président permanent de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, qui a travaillé pour lui il y a une dizaine d'années.

Mike Robinson a pour sa part accepté de mettre ses activités entre parenthèses dès que la transition officielle démarrera, ce qu'on devrait savoir mardi après la rencontre entre M. Martin et Chrétien. C'est M. Robinson qui pilotera le processus du côté de l'équipe Martin.



Michel David

L'État Bombardier

Il y en a qui ont vraiment le sens du timing. Le jour même où le ministre du Travail, Michel Després, dévoilait les modifications qu'il entend apporter à l'article 45 du Code du travail, on apprenait que le gouvernement Charest avait augmenté de 600 millions ses garanties de prêt à Bombardier.

S'il y a un cas récent qui permet d'illustrer les effets négatifs que la sous-traitance peut avoir sur les conditions de travail, c'est bien celui des employés de cafétéria de Bombardier, qui gagnaient 19,25 \$ l'heure avant de se retrouver à l'emploi de la compagnie Aramark, où leur salaire a chuté à 7,75 \$. Le Tribunal du travail avait statué qu'en attendant la signature de la nouvelle convention collective, les anciennes conditions demeureraient en vigueur. Il y a plutôt eu un lock-out.

Au milieu des années 80, on accusait le gouvernement Bourassa de vouloir transformer le Québec en «État Proviso». Le grand architecte de cette première «réingénierie» était Paul Gobeil, qui avait fait ses classes chez le géant de l'alimentation. Devrait-on maintenant parler de l'État Bombardier? Remarquez, cette fois-ci, les choses se sont faites en sens inverse. C'est Daniel Johnson, dont on dénonce parfois l'influence qu'il exercerait sur Jean Charest, qui s'est retrouvé au conseil d'administration de Bombardier.

Chez Vidéotron, on a finalement renoncé à céder les 664 techniciens à la firme Alentron. Malgré dix mois de grève, ils ont tout de même dû faire des concessions totalisant 20 millions. Allongement de la semaine de travail, réduction des congés et des vacances, etc. Plusieurs croient qu'il s'agissait simplement d'une première étape et que toutes les activités d'installation seront éventuellement confiées à un sous-traitant.

Même sans les modifications projetées, l'article 45 n'a pas empêché Bombardier ou Vidéotron de mettre leurs projets à exécution, direz-vous. Précisément. Alors, pourquoi le modifier? Même au sein du conseil des ministres, certains chuchotent que seul l'entêtement idéologique peut justifier une initiative qui comporte autant de risques et si peu d'avantages, mais les colombes n'en mènent pas large ces temps-ci.

À la défense de son projet de loi, M. Després a répété comme une litanie qu'il était indispensable de rendre les entreprises québécoises concurrentielles. Il ne nie pas que la sous-traitance puisse se traduire par une détérioration des conditions de travail, mais il s'en lave les mains: cette question relève des conventions collectives. Son raisonnement est un modèle de simplicité patronal: «Si [les entreprises] ne sont pas concurrentielles, elles ne tiendront pas le coup en affaires, et si elles ne tiennent pas le coup, il n'y aura pas de jobs.»

Pourtant, la situation ne doit pas être si catastrophique puisque son collègue du Développement économique et régional, Michel Audet, infatigable prédicateur de la sous-traitance, s'est pété les bretelles jeudi à l'Assemblée nationale en rappelant que le Québec a été responsable de 40 % de tous les emplois créés au Canada le mois dernier. On croyait entendre Bernard Landry.

Patrons et syndicats brandissent des données contradictoires sur l'étendue de la sous-traitance dans les entreprises québécoises, mais M. Després a déjà indiqué qu'il n'était pas intéressé à tirer les choses au clair. S'il faut en plus qu'il s'informe...

Il existe une règle non écrite que les titulaires du Travail se sont toujours efforcés de respecter: diviser pour régner. On peut déplaire tantôt à la FTQ, tantôt à la CSN, mais il faut à tout prix éviter de se mettre les deux centrales à dos en même temps.

M. Després a choisi un bien curieux moment pour violer cette règle. S'il cherchait un moyen de cimenter le front commun en vue des négociations dans le secteur public, il pouvait difficilement trouver mieux. Le ministre de la Santé, Philippe Couillard, est sans doute sincère quand il assure que la réduction du nombre d'unités d'accréditation syndicale dans les hôpitaux ne cache aucun plan machiavélique visant à y introduire la sous-traitance à grande échelle, mais cela pourrait faciliter les choses le cas échéant. Peu importe que les syndicats le croient réellement ou non, cette menace est certainement de nature à favoriser la mobilisation.

À défaut d'être en mesure de démontrer la nécessité économique de modifier l'article 45 autrement qu'en prenant le patronat à témoin, l'argument suprême de M. Després consistait jusqu'à présent à dire qu'il s'agissait d'un engagement inscrit au programme du PLQ.

Depuis que M. Charest l'avait entonné, tous ses ministres reprenaient le même refrain: «Vous ne pouvez pas nous reprocher de faire ce que nous avons dit que nous allions faire.» Il faudra trouver une autre rengaine. En décrétant une hausse du tarif dans les garderies, le gouvernement vient clairement de briser une promesse que le PLQ n'aurait jamais dû faire.

À compter de maintenant, tous les engagements des libéraux sont sujets à caution. Bien sûr, ils ont promis — tout aussi inconsidérément — de maintenir le gel des droits de scolarité, mais qu'arrivera-t-il si la commission parlementaire sur le sous-financement des universités, qui doit se réunir au début de l'an prochain, en arrive à la conclusion que la situation est devenue intenable?

J'entends déjà le ministre de l'Éducation, Pierre Reid, faire siens les propos que sa collègue déléguée à la Famille, Carole Théberge, tenait jeudi pour justifier sa volte-face: «On s'est retrouvés, le 14 avril, devant une situation financière que personne ne soupçonnait.» Ben voyons!

mdavid@ledevoir.com



Le premier ministre Jean Charest et le ministre du Travail Michel Després.



Paul Martin et Sheila Copps, les deux candidats à la direction du Parti libéral du Canada. Copps a concédé la victoire à son adversaire, qui a été déclaré chef du parti.

JIM YOUNG REUTERS

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

É D I T O R I A L

Les rendez-vous
de Paul Martin

Paul Martin attendait depuis 13 ans ce jour. Enfin proclamé chef du Parti libéral du Canada, il accédera bientôt au siège de premier ministre. S'il a promis d'incarner le changement, il demeure toutefois difficile aujourd'hui de savoir si la fin du régime Chrétien marquera véritablement le début d'une ère politique nouvelle au Canada tant sa vision de l'avenir demeure imprécise.

L'ancien ministre des Finances a eu raison de centrer sa campagne sur le changement. De toutes parts, les attentes sont élevées. Élu pour un troisième mandat en 2000, le gouvernement Chrétien a déçu, se révélant usé et corrompu. Les scandales se sont multipliés, des ministres ont dû démissionner. S'enfermant dans une attitude autoritaire, Jean Chrétien a raté son rendez-vous avec le nouveau siècle. Depuis longtemps, le désir de tourner la page sur cette période était manifeste mais se heurtait à l'orgueil d'un homme qui pensait davantage à son destin personnel qu'à celui de son pays.

D'emblée, l'arrivée de Paul Martin marquera un changement d'atmosphère. Les premiers gestes de rupture avec le régime précédent devraient être d'ailleurs faciles à faire. Littéralement plébiscité par les militants libéraux et ne devant rien à personne, il pourra se permettre, au moment de composer son conseil des ministres, de sacrifier des gens comme Sheila Copps, John Manley et Stéphane Dion, identifiés trop étroitement à Jean Chrétien. Il sait qu'un renouvellement profond s'impose.

À cette occasion, on attendra qu'au-delà du choix de gens compétents, le nouveau premier ministre s'attache surtout à valoriser l'intégrité. On a appris des années Chrétien que la parole d'un premier ministre ne suffit pas à cet égard. L'exercice des responsabilités ministérielles doit se faire dans un cadre réglementaire strict, lequel n'existe toujours pas. Le projet de loi créant un poste de commissaire à l'éthique, mort au feuillet avec la prorogation de la session, devra être la première loi à être adoptée par le Parlement aussitôt que celui-ci reprendra ses travaux.

Il sera aussi facile au nouveau premier ministre de prétendre instituer dès les premières semaines de son installation au pouvoir un nouveau climat. L'affrontement n'est pas naturellement son style. Il est ouvert au dialogue et à la réflexion, ce qui devrait permettre tout particulièrement de détendre les relations avec les provinces. La civilité et le charme ne suffiront pas toutefois à effacer des divergences qui tiennent à la nature même du fonctionnement du gouvernement fédéral, qui depuis la période Trudeau s'est fait centralisateur, un esprit dont M. Martin a été imprégné à l'occasion de son long passage aux Finances. Intervenir dans un domaine de compétence provinciale comme les municipalités ne le gêne pas du tout.

Habile politicien, M. Martin a pris le plus grand soin durant sa campagne à ne fermer aucune porte. Aujourd'hui, grâce à l'ambivalence qu'il a entretenue sur presque tous les sujets, nombreux sont ceux qui ont le sentiment que tout sera possible. Les premiers ministres des provinces qui le rencontreront au cours des prochaines heures entretiennent beaucoup d'espoir, tout comme de nombreux électeurs québécois qui croient qu'il sera ouvert à redéfinir la place du Québec au sein de la fédération, ou encore les opposants au mariage gai qui s'attendent à ce qu'il remette en cause le projet de loi autorisant les mariages entre personnes de même sexe. Maintenant qu'il est élu, il lui faudra se commettre. S'il avait bien des défauts, Jean Chrétien avait tout au moins la qualité d'exprimer clairement ses positions. C'est à cette aune qu'on pourra mesurer le leadership du nouveau premier ministre.

Satisfait tout un chacun est impossible. Instinctivement, les électeurs le savent bien et lui pardonneront son ambivalence des derniers mois à la condition toutefois qu'il s'attaque aux problèmes fondamentaux qui sont ceux du Canada. Au premier titre de ceux-là, il y a le financement des programmes sociaux pour assurer l'égalité des chances. Il y a aussi le fonctionnement même de la fédération et le statut du Québec dans cette fédération. Il y a la place du Canada sur la scène internationale où il joue un rôle de moins en moins important. Ce sont des rendez-vous qu'il ne peut se permettre de rater.

Démocratie
en veillesse

L'existence de la démocratie doit-elle être confondue avec son exercice? Le faible taux de participation aux élections scolaires de demain justifie-t-il leur abolition? La réponse n'est pas si simple. Des principes sont en jeu qui n'ont pas à céder le pas devant la réalité.

Les élections scolaires sont une application du principe britannique «no taxation without representation»: il y a taxe scolaire, il y a donc droit de vote. De plus, l'éducation est reliée à l'essence même de la démocratie: elle ne forme ni un consommateur, ni un contribuable, ni un travailleur. Elle forme un citoyen. À ce titre, la société a un intérêt direct à se mêler de ce qui touche sa relève.

Bien sûr, on pourrait tout miser sur les experts, les fonctionnaires, ceux qui savent. Mais ces gens sont déjà omniprésents dans un système dont on ne cesse de décrier les décisions déconnectées de la réalité. Or les commissaires scolaires font une brèche dans cette machine qui se voudrait autrement bien trop parfaite. Le pouvoir dorénavant donné aux parents au sein des conseils d'établissement relève du même souci citoyen.

La démocratie est donc d'abord un espace, un possible, qu'il appartient à chacun de remplir. L'exercice est exigeant, parfois décourageant. Dans le monde de l'éducation, le déficit de participation se voit aux assemblées générales des écoles, aux conseils d'établissement — donc pas seulement un dimanche aux quatre ans. Ce qui ne réduit en rien l'importance de ces structures. Puis, ne pourrait-on pas postuler, un brin démagogique, que le faible taux de gens qui s'impliquent est inversement proportionnel à leur qualité? Que voilà des gens convaincus pour aller à l'encontre de l'indifférence générale!

En fait, il est plus curieux de constater, à la lumière d'une étude sur la démocratie scolaire menée en 2001 par Jean-Pierre Proulx, à quel point l'obsession participative est particulière au Québec. En Ontario comme au Vermont ou dans l'État de New York, il n'existe même aucune donnée sur les taux de participation aux élections scolaires. C'est un non-sujet.

Par contre, on a cherché, là plus qu'ici, à faciliter la vie aux électeurs: en tenant en même temps élections scolaires et municipales en Ontario; en multipliant les façons de voter aux États-Unis. Le Québec est trop timoré pour imiter ses voisins ontariens. Par contre, et c'est une première, la commission scolaire des Navigateurs, dans la région de Québec, expérimente cette année le scrutin postal. Il faut d'ores et déjà souhaiter que l'idée se répande. Car la démocratie est un possible qui a aussi besoin de moyens pour se concrétiser!

Josée Boileau

LE DEVOIR

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
JEAN-FRANÇOIS NADEAU, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

DANS LES HABITS DU CHEF DU P.L.C.



L E T T R E S

Flash-back

Je regarde mon calendrier. On est bien en 2003. Pourquoi ai-je donc la désagréable impression d'être en 1950? Ah, oui, je sais, c'est parce que je viens de lire *Le Devoir* et la critique de mon livre *Les Bonheurs de Sophie* (Stanké) sous la plume de Louis Cornéliier. M. Cornéliier se permet de parler de mes textes comme des «chroniques d'une blonde de chroniqueur-vedette». Non mais, quel commentaire sexiste! Je ne pensais jamais lire ça au XXI^e siècle, et surtout pas dans un journal supposé progressiste comme *Le Devoir*. Voilà qui nous ramène cinquante ans en arrière, à l'époque où les femmes qui tentaient de faire carrière n'étaient jamais rien de plus que la «femme de», la «fille de», ou la «sœur de». M. Cornéliier, je mène carrière en journalisme au Québec depuis maintenant 15 ans, à *La Presse*, à la télé et à la radio de Radio-Canada, à *L'Actualité*, à *Châtelaine*, à *Télé-Québec* et même... au *Devoir*! Je ne me suis jamais cachée derrière un patron, un collègue et encore moins un mari. Je «chroniquais» bien avant de rencontrer mon chum, j'aimais bien avant de le rencontrer, autrement dit je ne suis pas venue au monde, professionnellement, le jour où je suis devenue sa femme.

Quand je vous ai joint au téléphone après la parution de votre texte, je vous ai demandé si vous auriez eu la goujaterie de parler de Ri-

chard Martineau en disant qu'il était le chum d'une animatrice-vedette. «Bien sûr que non!», avez-vous reconnu avec candeur. Bel exemple de double standard... Auriez-vous parlé de Marc Déry en disant qu'il était le père de l'enfant d'Elyse Marquis, de Michel Côté en disant qu'il était le mari de Véronique Le Flaguais et de Michel Lacombe en disant qu'il était le chum de Nathalie Petrowski? Poser la question c'est y répondre. Que vous ayez ou non aimé mon livre, là n'est pas la question. Vous êtes critique, c'est supposé votre métier. Mais de grâce, épargnez-nous vos vieux préjugés réactionnaires et votre regard condescendant sur les femmes qui font carrière de manière indépendante et fière.

Il y a quelques semaines, vous chroniquiez sur le féminisme. En parler, c'est bien. L'appliquer, c'est mieux.

Sophie Durocher
Animatrice et auteure des Bonheurs
de Sophie (Stanké)

Réponse de Louis Cornéliier

Pour justifier sa colère, Sophie Durocher fait une lecture bien sélective de la critique que j'ai consacrée à son livre. Elle oublie, par exemple, de mentionner que j'ai parlé d'elle comme d'une femme «déglurée» qui ne joue pas les victimes. Me suis-je trompé? Quant à la formule incriminée, une petite moquerie bien

inoffensive, peut-être maladroit, mais sans intention sexiste aucune, elle voulait simplement souligner le caractère un peu tape-à-l'œil du célèbre couple Durocher-Martineau. J'admets qu'elle pouvait créer un malentendu en suggérant que le travail de Mme Durocher devait quelque chose au statut de son mari, ce qui, bien entendu, est faux. La carrière de Mme Durocher lui appartient en propre. La remarque vaut aussi pour Marie Plourde.

Appui à l'Église unie
Saint-Jean

Je trouve étonnante la façon pour le moins irrespectueuse avec laquelle le conseil d'arrondissement de Ville-Marie a traité le dossier de cette église et de ses fidèles en regard du permis d'exploitation du club de danseurs 281 juste à côté. Je n'ai rien contre un tel bar, mais à cet endroit, j'ai de sérieuses réticences. Si une telle situation s'était produite pour une église catholique, je vois d'ici la réaction de l'évêché. D'ailleurs, si le mouvement œcuménique est le moins sérieux, monseigneur Turcotte devrait manifester un appui tangible à cette église chrétienne. Au-delà de toute croyance, il s'agit dans ce cas précis de préserver le droit de tout groupe humain au respect et à l'intimité.

Jacques Léger
Morin-Heights, le 6 novembre 2003

REVUE DE PRESSE

«Libéral»: une marque réinventée

Antoine Robitaille

Tout semble aujourd'hui être réinterprété selon l'idéologie des «marques» (comme dans «marque de commerce»). Jusqu'à Naomi Klein qui se plaint que son essai *No Logo* soit presque devenu un logo en lui-même. Quant à l'État canadien, sous l'impulsion du très honorable ex-ministre Alfonso Gagliano, il avait fondé sa stratégie de visibilité sur le modèle de la promotion des marques: «Canada™». À quand un manuel de réussite personnelle intitulé *Réinventez-vous comme une marque?*

L'idéologie des brands peut être aisément appliquée aux partis politiques, écrivait Peter Donolo dans le *Toronto Star* jeudi. Et, selon lui, au cours des dix dernières années, la marque «libéral» a réussi de façon remarquable son «re-branding», c'est-à-dire son «repositionnement» sur le marché politique. Voyons le chemin parcouru, dit Donolo: «*Dès que Pierre Trudeau a quitté le pouvoir, en 1984, les libéraux ont traîné de l'arrière dans les sondages, flottant aux niveaux des 20 ou 30 %.*» De plus, il ne restait plus aucun gouvernement libéral dans les provinces. En revanche, au moment où Jean Chrétien prend sa retraite, son parti continue de «jouir d'un appui populaire constant et sans précédent». Aussi, les trois plus grandes provinces du pays ont maintenant des gouvernements libéraux. Certes, le libéralisme de Jean Charest et celui de Gordon Campbell, de la Colombie-Britannique, «sont très différents» de celui d'un Dalton McGuinty, en Ontario. «*Mais il est aussi évident que la marque «libéral», loin d'être, comme avant, un boulet sur la scène provinciale, a été convertie en une image à laquelle on cherche à être identifié.*» Et à quoi cette métamorphose est-elle attribuable? Le mot «libéral», dans les années 70, avait été entaché par la crise économique et les programmes sociaux lourds qui avaient rendu les États obèses. Les nouvelles idées, au tournant de la décennie 80, semblaient toutes provenir du camp néolibéral: les Reagan et Thatcher étaient des héros de la cure d'amaigrissement de l'État. Donolo considère qu'une première muta-

tion de la marque «libéral» a été opérée par Frank McKenna, au Nouveau-Brunswick. Ce dernier en a progressivement fait un symbole d'une «gestion efficace, responsable». Quant à Jean Chrétien, il a réussi à transformer la marque en opérant un assainissement budgétaire draconien tout en «ayant l'air de rester canadien» avec des projets de loi comme ceux sur la marijuana, l'opposition à la guerre en Irak, etc. Au fond, écrit Donolo, il a fait ce qu'il y avait à faire: se montrer «de droite en matière budgétaire et de gauche en matière sociale».

Le *Globe and Mail* faisait un bilan, en éditorial hier, de la carrière de Jean Chrétien à la tête du gouvernement fédéral. Il qualifiait de prophétique la prédiction qu'avait émise Mitchell Sharp, le mentor du p'tit gars de Shawinigan, peu avant la victoire de 1993: «*Il fera un bon mais pas un grand premier ministre.*» Parmi les mérites que le *Globe* reconnaît à Chrétien: avoir débarrassé le pays des conservateurs et éliminé le déficit du gouvernement. Mais selon le journal torontois, c'est la loi «sur la clarté» «qui est sans aucun doute sa plus importante contribution au bien national».

Cependant, le premier ministre a trop attendu avant de réagir. Il a «frôlé la catastrophe» et légiféré par la suite. Au reste, alors qu'il «vieillissait au pouvoir», M. Chrétien est devenu obstiné et arrogant. Il refusait de reconnaître quelque erreur que ce soit. La rigueur budgétaire des débuts de son premier mandat «a été graduellement éteinte» et il a permis que se produisent des fiascos «inimaginables» tel le «milliard perdu» aux Ressources humaines et le très coûteux registre des armes à feu. Aussi, «il s'est accroché beaucoup trop longtemps à son poste» et, «de son propre aveu», pour une raison mesquine: «bloquer la voie à son rival, Paul Martin». Enfin, selon le *Globe*, Chrétien n'avait ni l'idéalisme de Trudeau ni l'audace de Mulroney. «*Il ignorait les maux jusqu'à ce qu'une crise éclate. Résultat paradoxal: il a contribué à créer certains des problèmes qu'il est réputé avoir réglés. Et il s'est assuré que son successeur, M. Martin, soit*

contraint d'éteindre bien des feux dans les années à venir. De la grandeur, ça? Non.»

Au fond, c'est à Harry Truman que Chrétien ressemble, écrivait le biographe Lawrence Martin dans le *Globe* jeudi. Walter Lippmann, le commentateur américain le plus important de l'époque, avait accusé ce président «d'être une source d'embarras pour les États-Unis» et d'être «trop ordinaire pour occuper la fonction de président». Ça vous rappelle quelque chose?, demande Lawrence Martin. «*Si Jean Chrétien a un héros, c'est bien Harry Truman*», écrit-il. Au fond, le 33^e président des États-Unis était un «franc-tireur qui avait grandi sur une rue principale et qui a toujours été sous-estimé. Mais il a affronté les puissants et réussi à accomplir beaucoup de choses». Jean Chrétien est intarissable lorsqu'il parle (à l'occasion de Truman, raconte Martin. Le premier ministre se souvient que lorsque le président a quitté la politique, il était considéré comme un raté mais qu'avec le temps, «sa popularité est montée en flèche»). Et c'est précisément le sort que Jean Chrétien espère pour sa postérité.

Plusieurs voient dans le congrès au leadership de ce week-end la marque des libéraux, c'est-à-dire une propension à dépenser excessivement et pour rien. «*Il y aura si peu de délégués à ce congrès qu'il pourrait se solder par un déficit de un million de dollars.*» De plus, le Parti libéral a embauché des artistes de renommée internationale «au coût de centaines de milliers de dollars». Mais les déficits pourraient être absorbés par Paul Martin, qui a amassé quelque 12 millions de dollars au cours de sa campagne de financement. Selon le *Post*, cet arrangement entre le parti et son chef soulève de graves questions. En effet, les dons que Paul Martin a reçus de grandes entreprises et de particuliers seront considérés comme illégaux une fois que la loi sur les campagnes de financement entrera en vigueur, le 1^{er} janvier prochain. «*Si de telles contributions sont à ce point immorales qu'elles doivent devenir illégales au cours des prochains mois, alors comment peut-il être acceptable de recueillir ces contributions maintenant, avant que cette même loi n'entre en vigueur?*»

I D É E S

Le déséquilibre fiscal, un problème qui doit être réglé

YVES SÉGUIN
Ministre des Finances

BENOÎT PELLETIER
Ministre délégué aux Affaires
intergouvernementales canadiennes
et aux Affaires autochtones

Depuis plusieurs années, le problème du déséquilibre fiscal est devenu, au Canada, l'enjeu le plus fondamental des relations fédérales-provinciales. Ce problème est d'autant plus important qu'il affecte la capacité des provinces à assumer leurs responsabilités en matière de services à la population, notamment en santé ou en éducation. Le partage actuel des ressources fiscales ne permet plus à la plupart des provinces d'assumer pleinement la croissance des coûts de ces services, et les pressions sur les dépenses des provinces iront inévitablement en s'accroissant au cours des prochaines années. Déjà, au Québec, les coûts liés à la santé ont augmenté de 6,5 % par an entre 1997-98 et 2003-04.

Par ailleurs, le niveau d'imposition actuel ne laisse que très peu de marge de manœuvre aux provinces pour augmenter les impôts, comme Ottawa l'a déjà suggéré. En revanche, le gouvernement fédéral dispose de moyens nettement supérieurs à ses besoins et accumule les surplus.

C'est ça, le déséquilibre fiscal. C'est l'écart qui existe aujourd'hui entre les responsabilités et les moyens pour les assumer. Cette réalité a été décrite et analysée par de nombreux spécialistes. Le Conférence Board, qui a collaboré aux travaux de la Commission sur le déséquilibre fiscal, a notamment démontré que la structure actuelle des dépenses et des revenus de chacun des niveaux de gouvernement fera en sorte de produire des surplus toujours plus importants à Ottawa et un fardeau de plus en plus lourd pour les provinces.

Les chiffres des dernières années reflètent bien cette tendance. Depuis 1997-98, le gouvernement fédéral dispose de surplus d'au moins six milliards de dollars par an alors que la majorité des provinces ont du mal à équilibrer leur budget. Dans sa dernière *Mise à jour économique et financière*, le ministre fédéral des Finances a même indiqué que selon ses prévisions, qualifiées de «prudentes» par le secteur privé, les surplus d'Ottawa devraient se chiffrer à près de 26 milliards pour les cinq prochaines années.

Le problème du déséquilibre fiscal a des causes qu'il faut bien cerner. Il existe des solutions que nous devons, ensemble, envisager.

Le débordement dans les champs de compétence des provinces

Pour qu'un système fédéral fonctionne de façon normale et harmonieuse, chaque niveau de gouvernement doit disposer des sources de revenus lui permettant d'exercer ses compétences. Mais au Canada, le gouvernement fédéral dispose de tellement de ressources qu'il se permet de dépenser ses revenus excédentaires dans les champs de compétence réservés aux provinces.

Si le gouvernement fédéral met en avant de nouvelles initiatives, c'est, d'une part, parce qu'il en a les moyens et, d'autre part, parce qu'il existe des besoins et que ces besoins se trouvent dans les provinces. Cette confrontation entre les besoins des provinces et la capacité du gouvernement fédéral de dépenser illustre bien la réalité du déséquilibre fiscal.

Un problème structurel qui commande des solutions durables

Le déséquilibre fiscal est un problème structurel et non conjoncturel. Il commande des solutions durables pour aujourd'hui et pour demain. L'objectif est clair: il faut que la distribution des ressources fiscales



Yves Séguin, lors de la présentation du rapport de la Commission sur le déséquilibre fiscal, en mars 2002

reflète le partage des rôles et des responsabilités établi entre les deux niveaux de gouvernement en vertu de la Constitution canadienne. Il ne s'agit pas pour les provinces de récupérer toute la marge de manœuvre dégagée année après année par le gouvernement fédéral. Il s'agit de tenir compte des priorités de la population et des besoins de financement des services qui lui sont offerts par les provinces.

A court terme, et en premier lieu, nous ferons en sorte que le renouvellement de la péréquation, qui vise à réduire les écarts de capacité fiscale entre les provinces du Canada, occupe l'avant-scène des discussions au cours des prochains mois. Ce renouvellement de la péréquation nous offre notamment l'occasion de corriger la mesure de la capacité fiscale à l'assiette des impôts fonciers. Le règlement de ce dossier permettrait non seulement d'améliorer le programme lui-même et ses retombées mais aussi d'accorder au Québec les sommes qu'il est en droit d'attendre au cours des prochaines années.

En deuxième lieu, l'ensemble des provinces et des territoires souhaitent que les transferts fédéraux au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux passent de 17 à 25 % de leurs dépenses sociales. Il faudra que nous arrivions à une entente sur ce point. La mise en place du Secrétariat à l'information et à la coopération sur le déséquilibre fiscal, sous l'égide du Conseil de la fédération, sera un outil que nous allons privilégier pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Mais à plus long terme, la solution au problème du déséquilibre fiscal passera notamment par un nouveau partage des ressources fiscales et la récupération, par les provinces, de points d'impôt ou d'un espace fiscal supplémentaire. Une telle mesure pourrait contribuer à améliorer la planification budgétaire des provinces en rendant leurs sources de revenus plus prévisibles. Elle contribuerait également à limi-

ter l'utilisation non justifiée du «pouvoir de dépenser» par Ottawa et assurerait plus de transparence et d'imputabilité dans la gestion des fonds publics par chacun des deux niveaux de gouvernement.

La récupération par les provinces d'un espace fiscal supplémentaire pourrait, si besoin était, s'accomplir de façon progressive et en tenant compte des surplus budgétaires du gouvernement fédéral. Il serait même possible d'envisager une formule asymétrique en vertu de laquelle certaines provinces pourraient opter pour la récupération de points d'impôt alors que d'autres choisiraient le maintien du système des transferts fédéraux en espèces.

Mais le plus important sera de parvenir à un compromis raisonnable permettant aux provinces d'être moins dépendantes des sommes d'argent versées au gré des décisions du gouvernement fédéral. Du reste, pour être viable et équitable pour toutes les provinces, la récupération de points d'impôt devra absolument être abordée conjointement avec la révision du programme de péréquation.

Il faudra donc trouver une formule qui permettra à la fois au gouvernement fédéral de respecter l'équilibre budgétaire et aux provinces de disposer de ressources en lien avec leurs responsabilités. Cette formule doit être adaptée aux besoins de chaque niveau de gouvernement — en tenant compte notamment de sa dette et des responsabilités qui lui incombent — et suffisamment flexible pour s'ajuster aux éventuelles variations économiques et budgétaires.

Il existe des moyens pour corriger le déséquilibre fiscal dans le respect des considérations que nous venons de mentionner. Le gouvernement fédéral doit accepter d'avoir une discussion sérieuse et éclairée sur les avenues de solution envisageables afin de permettre à chaque niveau de gouvernement de bien jouer son rôle pour mieux servir nos concitoyens.

Le déséquilibre fiscal, c'est l'écart qui existe aujourd'hui entre les responsabilités et les moyens pour les assumer



Denise Bombardier

L'honnêteté? Connais plus!

De nos jours, on ne vole pas de disques, on télécharge, on ne plagie pas, on transcrit, on ne ment pas, on interprète la réalité selon sa perception propre. Normal: la vérité est déclassée par la télé-réalité, le mot «mensonge» est en train de tomber en désuétude et la vérité historique a cessé d'être un absolu.

Ces dérapages, car on se refuse à qualifier d'évolution ces façons de faire et d'être, n'annoncent point de progrès social et de plaisir à vivre en société. Car la fourberie, l'imposture, l'hypocrisie, la feinte, ne contribuent guère à l'épanouissement personnel et collectif. Voilà où nous mènent les hausses d'épaules et la dérision des supposés affranchis aux yeux desquels toute position morale est un épouvantail à moineaux. Et il y a un discours idéologique qui conduit à accepter l'acceptable. D'abord, des spécialistes de l'enfance proclament que les petits ne connaissent pas le mensonge, si bien qu'il est inutile et vain de leur enseigner que mentir est mal. Le grand Piaget, qui nous a tant éclairés sur la formation du jugement moral chez l'enfant à partir de l'âge de sept ans, doit se retourner dans sa tombe. L'enfant ne ment pas, il invente, disent plusieurs. La créativité a le dos large de nos jours.

À l'adolescence, les jeunes sont exposés à un autre discours, plus politique celui-là, discours dichotomique inspiré de la lutte des classes où on leur enseigne, comme dans le bon vieux temps, que le monde se divise en exploités et en exploités. Avec pour conséquence de les mener à conclure que les entreprises culturelles qui produisent leur musique fétiche sont des capitalistes crapuleux qu'il convient de contraindre par un simple clic sur la souris de l'ordinateur. Quant aux interprètes et aux chanteurs «gras durs», comme le prouve leur vie de *jet-setters*, le manque à gagner dont ils les privent est largement compensé par l'admiration qu'ils leur portent. «J'aime la musique, aussi que tu veux de plus», doivent-ils penser.

Cet état d'esprit préside aussi au plagiat dans les travaux scolaires et universitaires. Internet n'est-il pas un instrument de connaissance? Alors, ils transcrivent sans vergogne avec d'autant plus d'assurance qu'ils misent sur la paresse, l'ignorance ou le découragement de leurs profs incapables de réagir ou de découvrir la fraude. Bien évidemment, dans la foulée de la laïcité mal comprise, le «rendons à César ce qui appartient à César», exclu du cursus scolaire, leur est inconnu. Désormais, «qui trouve garde» est leur credo. Voilà pour les travaux faits maison. Pour les examens, le système de copiage fait florès. D'autant plus que l'étudiant qui sait se sent dans l'obligation de transmettre sa science aux autres, l'appartenance au groupe, elle, étant sacrée. Copier aux examens n'est donc plus une faute mais une question de possibilité ou d'impossibilité, selon le système de surveillance.

Nombreux sont les avocats et les juges qui observent depuis plusieurs années un manque de conviction dans le serment que font les témoins en cour. Rien n'est démontrable, aucune étude scientifique n'a été faite, mais des juges d'expérience affirment prudemment que le serment de dire la vérité de jadis n'est plus entouré du respect d'antan. La vérité est devenue matière à interprétation, d'autant plus que, dans la société actuelle et en dépit des codes moraux, la réalité et la fiction sont de plus en plus confondues. Le vrai et le faux sont des notions qui perdent leur sens, remplacées par la suprématie de l'interprétation individuelle. On s'étonnera bientôt qu'il reste des gens pour parler vrai, pour dire la vérité au détriment de leurs intérêts personnels, pour rendre un objet perdu à son propriétaire, pour refuser d'utiliser la technologie dans le but de léser un tiers et pour croire au bien. Dans ce monde du mensonge, seuls émergent les imposteurs, les fourbes, les petits malins, les traficoteux. Bref, toute banalisation actuelle de l'action de voler, de copier, de plagier, mène à l'exploitation des honnêtes gens et pourrait insidieusement la société civile dans l'ensemble de ses activités. «Y a rien là» est, à cet égard, une phrase assassine qui ouvre la porte aux dérapages de la conscience morale.

denbombardier@earthlink.net

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

Départ de Jean Chrétien

Le despote éclairé

PIERRE FORTIN
Avocat, Québec

À la sortie de la Renaissance, le XVIII^e siècle a connu l'avènement d'une nouvelle espèce de souverains: les «despotes éclairés». Comme Pierre le Grand de Russie et Frédéric II de Prusse, notamment, leurs règnes se sont caractérisés par l'éloignement de l'Église du pouvoir étatique, le pragmatisme sans scrupules, le progrès social et économique ainsi que la défense de l'intégrité du territoire contre les nationalismes.

Le règne de Jean Chrétien entre dans cette catégorie, et plus particulièrement sa dernière année. Devant la montée des droites et de l'obscurantisme moral, Jean Chrétien aura fermement tenu la barre. Malgré la mesure authentiquement despotique qu'est la Loi sur la clarté référendaire, Jean Chrétien a quand même laissé un consensus social s'établir en matière d'avortement et limité la circulation des armes à feu tout en se prononçant à plusieurs reprises contre la peine de mort. Au cours de sa dernière année, il s'est nettement détaché des positions de

droite en dénonçant, sur la scène internationale, la pauvreté et l'exploitation comme premières causes du terrorisme. Il a établi des ponts avec l'Afrique et favorisé le commerce des médicaments. De plus, son refus de participer à l'odieuse guerre en Irak, la déjudiciarisation partielle de la possession de cannabis, sa résistance aux commerçants de produits du tabac et la défense de la Charte des droits et libertés sur la question des mariages gays sont autant de combats de haut niveau qui ont conservé au Canada son rôle actif dans la trop lente mais constante émergence d'une civilisation planétaire axée sur la tolérance, le partage et le respect des différences.

La solution de rechange au Canada étant l'Alliance canadienne, Jean Chrétien aura établi des bases solides de résistance au projet allianciste d'un immense satellite américain intégriste chrétien à l'image des plus arriérés des États du sud des États-Unis.

Mais qu'un politicien ne puisse révéler toute sa grandeur que lorsqu'il n'a plus rien à perdre devrait nous inciter à une profonde réflexion sur la démocratie occidentale.

Les médecins se dissocient de Loft Story

YVES LAMONTAGNE
Psychiatre et président du Collège des médecins du Québec

BRIAN BEXTON
Psychiatre et président de l'Association des médecins psychiatres du Québec

Qu'une émission comme *Loft Story* soit une formule payante pour les médias et les commanditaires, il n'y a pas à en douter! Nous tenons cependant à nous dissocier entièrement d'une telle expérience en vertu de nos mandats respectifs, soit, dans le cas du Collège des médecins du Québec, la protection du public et l'encadrement de l'exercice des médecins québécois, et, dans le cas de l'Association des médecins psychiatres du Québec, la promotion du professionnalisme des psychiatres. Nous sommes particulièrement en désaccord avec l'utilisation d'opinions médicales à l'emporte-pièce comme éléments de controverse et de spectacle.

Le format même de l'émission nous inquiète. Nul ne peut prédire les effets que l'isolement des participants pourra avoir sur eux pendant la série et après. En recherche et en médecine, l'éthique exige que nous obtenions de nos patients un

consentement libre et éclairé. Quand les louteurs se sont engagés dans cette aventure, savaient-ils à quel point leurs moindres gestes seraient analysés par un psychiatre sur les ondes? Les a-t-on bien informés que leurs parents pourraient aussi être impliqués et faire l'objet de jugements en direct?

Depuis le début de l'émission, le Collège des médecins et l'Association des médecins psychiatres ont reçu, en provenance tant du grand public que de médecins, un nombre croissant de commentaires s'indignant des propos portés sur la santé mentale ou le comportement des participants et de leur famille. Les jugements portés sur des tiers, en particulier les parents, choquent ceux qui nous écrivent. Ces personnes dénoncent même le fait qu'un médecin, psychiatre de surcroît, participe à cette expérience discutable.

Tout comme ces personnes, le Collège des médecins du Québec, avec le soutien de l'Association des médecins psychiatres du Québec, déplore que, pour des raisons de spectacle et de cotes d'écoute et sous le manteau de la liberté d'expression, des médecins s'associent à de telles émissions qui ne sont pas sans risque pour les participants et affectent la crédibilité de la profession. À ce stade, nous privilégions la voie de la raison et du gros bon sens et exhortons nos membres à la prudence!

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); Josée Boileau (éditorialiste, responsable de la page idées), Brian Myles (justice et lois de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Jean-Pierre Laguard (pupitre édit, idées, perspectives et sports), Isabelle Paire (santé); Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (cartooniste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Duches, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (directeurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Julie Carpentier, Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culture); Stéphane Ballarçon (théâtre), Paul Cauchon (musique); Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Stéphane Truffaut (éditorialiste); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Eric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux (secrétaire); à l'information locale: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Veronique Géraud, Christiane Legault, Amélie Spacy, Geneviève Ota-Dionne (comité); LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PRODUCTION: Daniel Bazinet (responsable de la production), Nathalie Zemanits, Michel Bernatchez, Philippe «Pops», Geneviève Ota-Dionne (comité); LA DISTRIBUTION: Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Gisèle Lenard, coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation, Monique Heures, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc; L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haecq (contrôleurs), Ghislaine Leduc, Claudette Béliveau (adjoins administratifs), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross; LA FONDATION DU DEVOIR: Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

SCIENCES

EN BREF

Une vieille histoire de sexe

(ASP) — La découverte des plus vieux organes sexuels du monde le confirme : en matière de sexe, peu de choses ont changé depuis... 400 millions d'années ! Les restes fossilisés, mis à jour en Écosse, sont ceux de cousins de l'araignée, un mâle et une femelle, et remarquablement bien préservés. Parmi leurs organes, il y a le pénis du mâle et le réceptacle de l'ovule chez sa conjointe, appelé pondoir. Ainsi que le plus ancien système respiratoire connu chez les arachnides, mais le système respiratoire, allez savoir pourquoi, a beaucoup moins retenu l'attention des scientifiques...

Les lions appartiennent à l'histoire

(ASP) — Si la tendance se maintient, on ne rencontrera plus des lions que dans les livres. Leur population continue de décliner : de 200 000 qu'ils étaient dans toute l'Afrique il y a 20 ans, les plus pessimistes affirment qu'ils ne sont plus que 23 000. Et ce, en dépit des parcs et autres réserves naturelles. Et il n'y a pas qu'eux : tous les grands prédateurs (chiens sauvages, guépards, etc.) voient leurs populations dégringoler, selon le *New Scientist*. Suspect numéro un : l'humain. L'humain, depuis un million d'années, n'a jamais aimé les prédateurs mais il devient encore plus dangereux depuis qu'il est armé d'un fusil... et depuis que la croissance urbaine le rapproche de ces prédateurs, y compris de ceux qui vivent dans les réserves naturelles. « Le problème n'est pas tant que les prédateurs tuent des gens, mais qu'ils tuent leurs animaux d'élevage », explique au *New Scientist* le biologiste animal Lawrence Frank.

Une histoire de pêche

(ASP) — Le saumon du Pacifique transporte avec lui de grandes doses de polluants. Une recherche menée dans des lacs de l'Alaska, où ce poisson vient pondre, a permis de découvrir dans sa chair des BCP (biphényles polychlorés) et autres joyusetés de nos sociétés industrielles.

Une accumulation qui, par la chaîne alimentaire, risque de se retrouver — ce sera à vérifier dans de futures études — dans la chair des ours et des aigles de la région. Et des humains. Chaque été, des millions de saumons font un voyage de 1000 kilomètres pour revenir aux lacs où ils sont nés. Après y avoir pondu, ils meurent, et leurs carcasses se décomposent au milieu des sédiments des lacs. Avec tous leurs polluants. Dans ces sédiments, par exemple au lac Frazer sur l'île Kodiak, les concentrations de BCP sont sept fois supérieures aux sédiments des lacs qui n'accueillent pas de saumons. Évalue l'étude américano-canadienne, parue dans la revue *Nature*.

Un tel niveau de pollution s'apparente à celui enregistré dans le lac Supérieur, qui est pourtant, lui, situé au cœur de la zone industrielle nord-américaine. On s'en doutait. Les biologistes savent depuis longtemps que les saumons, et bien d'autres poissons, transportent avec eux toutes sortes de composés chimiques, bons et mauvais. Et les biologistes ont un terme pour définir ce qui se produit lorsque ces poissons laissent au fond des eaux, ou au fond de l'estomac de leur prédateur, tout ce qu'ils ont accumulé : bioaccumulation. C'est comme « un effet boule de neige », décrit Jules Blais, de l'Université d'Ottawa, l'un des participants à cette étude. Les effets sur la santé humaine de cette bioaccumulation sont encore largement inconnus.

Une histoire de pourboire

(ASP) — Si, au restaurant, le serveur grogne la prochaine fois que vous demandez des factures séparées, expliquez-lui que la science a démontré que c'était dans son intérêt. Des psychologues de l'Université Washington à Saint Louis (Missouri) se sont en effet penchés le plus sérieusement du monde sur cette question en étudiant un millier de cas dans des restaurants, salons de coiffure et taxis. Pour conclure que plus la facture augmente... plus le pourcentage alloué au pourboire diminue !

Franklin Roosevelt n'aurait pas souffert de la polio

Selon des chercheurs de l'Université du Texas, le président a été victime du syndrome de Guillain-Barré

La paralysie qui a frappé le 32^e président des États-Unis, Franklin Delano Roosevelt, alors qu'il était âgé de 39 ans, en 1921, ne résultait pas d'une poliomyélite, comme l'ont toujours affirmé les historiens. Selon des chercheurs de l'Université du Texas, ce cousin au cinquième degré de l'autre président Roosevelt (Theodore, celui-là) a plutôt été victime du syndrome de Guillain-Barré, une maladie auto-immunitaire qui a été identifiée au début du siècle dernier et dans laquelle le système immunitaire s'attaque au système nerveux.

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

Les chercheurs en médecine de l'unité médicale de l'Université du Texas, à Galveston, en sont venus à ce nouveau diagnostic après avoir fait une analyse statistique qui a permis d'évaluer les probabilités que les symptômes manifestés par Franklin D. Roosevelt soient associés à l'une ou l'autre de ces deux maladies.

Ce calcul a finalement révélé que seuls deux symptômes sur huit plaident en faveur de l'existence d'une poliomyélite. Les chercheurs reconnaissent en effet que la fièvre dont a souffert Franklin Roosevelt au cours de la phase initiale de sa paralysie, de même que l'irréversibilité de cette dernière, est davantage caractéristique d'une poliomyélite. Roosevelt n'a plus jamais été capable de marcher sans aide, dit-on.

La poliomyélite est une infection virale qui rend d'abord fiévreux et provoque entre autres des maux gastro-intestinaux, voire une méningite ou une encéphalite, explique le Dr Robert Lemay, du département de neurologie de l'hôpital Notre-Dame du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM).

Le virus atteint éventuellement les cellules qui font le relais entre les longs faisceaux en provenance du cerveau qui descendent dans la moelle épinière et les nerfs périphériques qui vont innervent les muscles. La mort de ces cellules, dites motrices, entraîne une paralysie des muscles auxquels elles sont associées. Cette paralysie est asymétrique et ne frappe généralement qu'un seul des membres inférieurs, souligne le neurologue.

Or Franklin Roosevelt a subi une paralysie des deux jambes. Celle-ci s'est manifestée en l'espace de quelques jours. Elle a progressé depuis les extrémités inférieures du corps vers le haut. Le futur président a aussi écopé d'une légère paralysie faciale ; il a ressenti des engourdissements et des douleurs prolongées ; il a éprouvé de la difficulté à parler et à uriner. Autant de symptômes typiques du syndrome de Guillain-Barré (SGB) auxquels s'ajoute l'âge du malade, la poliomyélite frappant généralement les enfants.

Le SGB se manifeste lorsque la myéline, cette gaine de graisse qui enveloppe et isole les fibres nerveuses, ou axones, est détruite, explique le Dr Lemay. La disparition de la myéline freine la conduction de l'influx nerveux au sein des axones. Il en résulte une paralysie des muscles auxquels aboutissent ces fibres nerveuses.

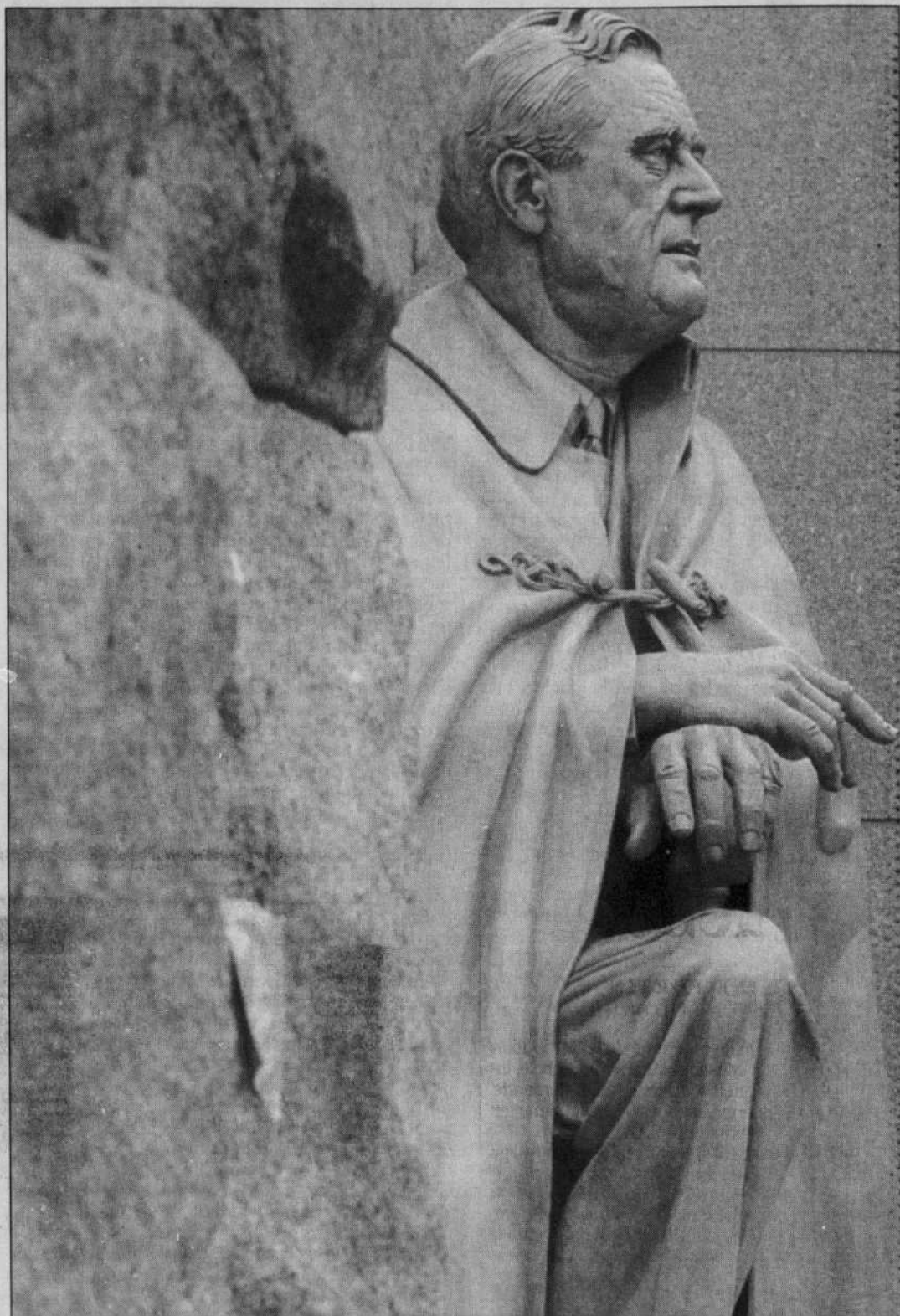
La myéline est la cible d'anticorps qui apparaissent vraisemblablement à la suite d'une infection respiratoire ou gastro-intestinale survenue deux à trois semaines avant l'apparition des premiers signes de paralysie, explique le neurologue. L'organisme réagit contre cette infection en produisant des anticorps dirigés contre le pathogène mais qui, malencontreusement, se retournent aussi contre la myéline qui entoure les nerfs périphériques des membres inférieurs et supérieurs.

L'histoire dit aussi que Franklin Roosevelt a pu retrouver une partie de sa mobilité grâce à son grand courage. Or les personnes atteintes du SGB peuvent parfois récupérer si les dommages se sont limités à la myéline et que les axones des fibres nerveuses ont été épargnés, souligne le Dr Lemay.

Bien que le SGB soit le diagnostic le plus probable, le Dr Armond S. Goldman, qui a participé à cette étude, avoue qu'on ne pourra jamais être certain de l'origine de la paralysie qui a frappé Franklin Roosevelt : en effet, le célèbre malade n'a fait l'objet d'aucun examen de laboratoire.

Pourtant, un prélèvement du liquide céphalo-rachidien, dans lequel baignent le cerveau et la moelle épinière, aurait pu permettre de confirmer le mal dont était atteint ce président démocrate, qui est finalement décédé d'une hémorragie cérébrale en avril 1945, soit moins d'un mois avant la capitulation de l'Allemagne à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. « Le liquide céphalo-rachidien des personnes atteintes du SGB présente une concentration anormalement élevée de protéines, appelées albumines, tandis que le nombre de globules blancs n'est pas affecté », précise Robert Lemay.

L'électromyogramme est un autre moyen de confirmer le diagnostic. Il consiste à appliquer un choc électrique sur un nerf du bras. On enregistre alors le temps qui s'écoule avant que le muscle



ROBERT GIROUX REUTERS

Même si, en 1921, les médecins de l'époque avaient pu identifier correctement la maladie dont Roosevelt était atteint, ils n'auraient pas pu l'en soulager car les traitements du SGB n'ont été découverts qu'à la fin du XX^e siècle.

auquel ce nerf est relié ne se contracte. Cette mesure permet ainsi de calculer la vitesse de conduction de l'influx nerveux. Alors que cette vitesse s'élève normalement à environ 45 mètres par seconde (m/s), elle ne dépasse pas 25 m/s lorsque la myéline est détruite, comme cela se produit dans le cas du SGB.

La poliomyélite, quant à elle, peut être diagnostiquée par la recherche de virus dans le sang, les sécrétions et les selles du malade.

Même si, en 1921, les médecins de l'époque avaient pu identifier correctement la maladie dont Franklin Roosevelt était atteint, ils n'auraient pas pu l'en soulager car

les traitements du SGB n'ont été découverts qu'à la fin du XX^e siècle. L'un de ces traitements, appelé plasmaphérèse, consiste à filtrer le sang afin d'en retirer les anticorps qui s'attaquent à la myéline. Une autre approche vise à injecter dans la circulation des immunoglobulines, une famille de protéines du sang qui fouettent le système de défense de l'individu et aident l'organisme à contrecarrer l'action des anticorps dirigés contre la myéline, explique le Dr Lemay.

Par ailleurs, si Franklin Roosevelt vivait aujourd'hui, on aurait rapidement exclu la possibilité qu'il soit atteint de la poliomyélite. En

effet, grâce à la vaccination, cette maladie a été éradiquée des pays occidentaux. Depuis l'utilisation à grande échelle, en 2000, du vaccin Salk composé de « virus tués » et non pas « atténués », c'est-à-dire vivants mais dont la virulence a été tempérée, comme le vaccin Sabin en contenait, plus aucun cas de poliomyélite n'a été recensé en Amérique du Nord, souligne le Dr Lemay.

Les récents résultats obtenus par les chercheurs du Texas, publiés le 1^{er} novembre dernier dans le *Journal of Medical Biography*, édité par la Royal Society of Medicine Press, obligeront à réécrire l'histoire...

Les mécanismes de l'effet placebo

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

Plusieurs prétendent qu'il aurait un rôle à jouer dans l'efficacité de toutes les interventions thérapeutiques. Le pouvoir jusqu'à récemment insoupçonné de l'effet placebo fascine de plus en plus les scientifiques qui cherchent à identifier ses modalités d'expression et les modifications biologiques qu'il induit dans l'organisme.

À la demande de l'Institut des neurosciences, de la santé mentale et des toxicomanies (l'un des instituts de recherche en santé du Canada, IRSC), une équipe de chercheurs s'est constituée dans le but de comprendre l'effet placebo et d'en élucider les mécanismes sous-jacents, ainsi que les circonstances particulières qui mènent à son expression dans l'espoir d'améliorer la qualité des soins aux malades.

Les chercheurs qui désirent étudier de près l'effet placebo se butent toutefois à des règles d'éthique qui risquent de compliquer, voire de compromettre certaines de leurs expérimentations. Les lignes directrices édictées par les trois conseils de recherche du Canada stipulent que l'emploi de placebo dans le cadre d'études cliniques n'est pas acceptable lorsque d'autres médicaments ou traitements conventionnels sont disponibles. Un placebo ne peut être

utilisé que si ceux-ci n'existent pas ou ne sont pas plus efficaces que le placebo, ou si le patient est réfractaire à ces médicaments.

D'aucuns soulignent le danger d'administrer un placebo à une personne dépressive qui pourrait peut-être se suicider si elle ne reçoit pas de traitement efficace.

Autre exigence éthique : le patient doit être informé de tout ce qu'il recevra ou subira au cours de l'étude. Mais certains chercheurs ont constaté que lorsque le sujet d'une étude clinique est prévenu qu'il risque de recevoir un placebo, l'effet placebo s'amenuise considérablement.

« Sans réellement mentir, nous manipulerons ce que nous dirons aux sujets de nos études, ou du moins nous limiterons la quantité d'informations que nous leur transmettrons afin de préserver le pouvoir de l'effet placebo. Nous ne révélerons aux sujets ce qu'ils auront vraiment reçu qu'à la fin de l'étude », explique Gilles Lavigne, professeur à la faculté de médecine dentaire de l'Université de Montréal et directeur de la recherche qui sera menée sur l'effet placebo au sein de l'Institut des neurosciences, de la santé mentale et des toxicomanies.

Les chercheurs se pencheront aussi sur les mécanismes neurophysiologiques qui sous-tendent l'effet placebo. Sur cette piste, Predrag Petrovic, du groupe de recherche en neurophysiologie cognitive de l'Institut Karolinska, en Suède,

a pour sa part découvert que l'injection d'un placebo à une personne à laquelle on promettait un analgésique pour soulager sa douleur entraînait une libération de dopamine — un neuromédiateur du cerveau — et d'endorphines endogènes, ces substances qui miment l'effet de la morphine, tel qu'en témoignait une liaison accrue des récepteurs aux opioïdes dans le cerveau.

Le neurologue Jon Stoessl, du Pacific Parkinson's Research Centre de l'Université de Colombie-Britannique, a quant à lui relevé que l'injection d'un placebo à des patients souffrant de Parkinson stimulait l'activité du système dopaminergique, lequel intervient dans les mécanismes de récompense présents dans le cerveau humain et qui joueraient vraisemblablement un rôle dans l'expectative du soulagement promis par l'intervention thérapeutique proposée au malade.

Gilles Lavigne vérifiera quant à lui si les attentes d'un patient sont maintenues durant le sommeil. L'anticipation d'un soulagement ou d'une douleur, par exemple, se perd-elle durant l'état d'inconscience dans lequel nous nous trouvons lorsque nous dormons ?

Serge Marchand, professeur à l'Université de Sherbrooke, tentera d'évaluer la durée de l'effet placebo et de préciser les circonstances dans lesquelles il se manifeste avec le plus de force.